

Contexte	<p>Défini par le décret du 17 mars 2004, l'accueil temporaire répond aux attentes de personnes en situation de handicaps et de leurs aidants en proposant une alternative à l'accueil permanent en établissement.</p> <p>Toutefois, cette modalité reste encore un dispositif récent et peu connu. Il offre une diversité de formules d'accueil (de jour, de nuit, en continu, en séquentiel...) qui conduit à adapter les pratiques des professionnels, généralement formés et habitués à exercer un accompagnement sur la longue durée dans le cadre d'accueils fortement insti-tutionnalisés.</p> <p>Cette diversité qu'offre l'accueil temporaire engage à envisager différemment, tant dans les démarches que dans les techniques, les modalités d'accompagnement des personnes handicapées et de leurs aidants, et constitue une opportunité pour enrichir et dynamiser la réflexion interne des équipes des établissements.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les missions de l'accueil temporaire ; - Situer les différentes modalités d'accueil temporaire ; - Identifier les particularités des pratiques professionnelles et des organisations en matière d'accueil temporaire. -
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre réglementaire de l'accueil temporaire ; - Le référentiel de pratiques professionnelles en accueil temporaire. CREAI Nord-Pas de Calais, Centre, Bretagne ; - Dossier technique relatif à l'hébergement temporaire de la CNSA.
Public	<p>Professionnels des établissements médico-sociaux pour enfants ou adultes handicapés</p>
Date	<p>12 & 26 juin 2012</p>
Référent	<p>Rachelle Le Duff</p>
Coût	<p>400 € pour une durée de 12 heures</p>
Lieu	<p>CREAI de Bretagne - 2 B rue du Pâtis Tatelin –35700 RENNES</p>



Bulletin d'inscription



L'accueil temporaire en établissement
pour personnes handicapées

Bulletin à retourner **au plus tard 1 mois avant le début de la formation** à :

CREAI de Bretagne - 2 B, Rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES - Fax. 02.99.63.41.87

N° d'enregistrement formation professionnelle : 53.35.01613.35

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Participants :

NOM	Prénom	Fonction

Une convention de formation vous sera adressée avant le début de la formation.

A l'issue de la formation, des attestations de présence et de formation seront délivrées aux participants.

Intitulé de la formation : L'accueil temporaire en établissement pour personnes handicapées - N°6

Dates : 12 & 26 juin 2012

Coût : 400,00 € X _____ nombre de personnes

Coût total : _____ €

Règlement (à l'ordre du CREAi de Bretagne) :

par chèque ci-joint

par virement

sur facture

DOMICILIATION BANCAIRE : Crédit Mutuel de Bretagne - Agence de Rennes Maurepas

CODE BANQUE : 15589 **CODE GUICHET :** 35 197 **N° de compte :** 01229392143 **CLE RIB :** 43

NB : seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif seront retenues, par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Annulation :

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, le CREAi de Bretagne se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation quinze jours avant la date prévue de déroulement.

Seule une annulation signifiée à l'adresse du CREAi de Bretagne par écrit 15 jours avant le début de la formation entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 20 €. par participant (frais administratif et de dossier). Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû.

Date :

Signature du Directeur,

Cachet de l'établissement